

GUILLAUME DE L'ESPINASSE (1250).

De gueules, à trois fasces d'or.

La présence de Guillaume de l'Espinasse à la septième croisade est établie par une charte d'Acre de l'an 1250.

Un autre Guillaume de l'Espinasse, chevalier, peut-être son petit-fils, rendait hommage, en 1303, pour la terre et seigneurie de Pierrefitte, qu'il avait acquise de Jean de Châtelus.

(Roger, 254. — Noms féodaux.)

GUILLAUME DE CHAVAGNAC (1250).

De sable, à trois fasces d'argent, surmontées de trois roses du même.

Guillaume de Chavagnac, l'un des chevaliers de la septième croisade, appartenait à une famille originaire de l'Auvergne, qui posséda en Forez les seigneuries de Vernet, Saint-Marcellin, la Molière et Greffière. Il marchait sous la bannière d'Alphonse de Poitiers, frère de Saint-Louis, et un acte passé à Acre, au mois de mai 1250, nous apprend que ce prince se rendit caution d'une somme de 170 livres tournois qu'il emprunta de marchands génois, avec plusieurs autres chevaliers.

(*Galerie de Versailles*, II, 338. — *Roger*, 129, 253. — d'Asquier de Valenches, *Noblesse bailliagère du Forez*, 44. — *Annuaire de la Société de l'hist. de France*, 1845, 146.)